

PROJET DE MOTION CONCERNANT LE SOUTIEN APPORTÉ AU PEUPLE KURDE

Considérant la situation dramatique que connaissent les populations civiles d'Irak et de Syrie contraintes de fuir par centaines de milliers les combats et les atrocités commises par les forces de « l'État islamique » qui menacent aujourd'hui la ville martyre de Kobané, troisième ville kurde de Syrie ;

Considérant que, malgré le courage des combattants kurdes qui résistent à cette invasion, nous assistons à une nouvelle catastrophe humanitaire mêlant combats, assassinats, actes de barbarie et déplacements de populations civiles ;

Considérant que les villes frontalières kurdes, notamment Sirnak, Dyarbakir, Mardin, Batman, Surt connaissent un afflux massif de réfugiés dans des conditions sanitaires dramatiques que le gouvernement turc et la communauté internationale doivent être en mesure d'endiguer.

Le Conseil Municipal

Dénonce les agissements criminels et barbares des forces de « l'État islamique » qui constituent autant de « crimes de guerre » dont la perpétuation a été facilitée par la complaisance de la communauté internationale ;

Exige en conséquence :

- La reconnaissance des organisations kurdes comme alliés contre la barbarie imposée aux populations civiles ;
- La mise en œuvre de sanctions à l'encontre des États complices de l'Etat Islamique ;
- La mise en œuvre dans les plus brefs délais des orientations arrêtées par les Nations unies qui appellent à « *agir immédiatement* » pour mettre un terme à cette situation ;

Réaffirme par ailleurs que la France doit apporter son soutien plein et entier aux populations martyrisées ;

Appelle à amplifier la solidarité avec le peuple kurde ;

S'associe par conséquent aux actions menées pour que tous les réfugiés reçoivent une aide humanitaire nationale et internationale en bénéficiant des droits inhérents à leur statut ;

Manifeste sa solidarité concrète à l'une des villes qui prennent en charge l'accueil des réfugiés en allouant une subvention de 1 000 € au Croissant Rouge du Kurdistan, association humanitaire qui intervient sur place et qui s'est engagée à acheminer les fonds auprès des villes qui prennent en charge l'accueil des réfugiés.